



DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DEVELOPPER UNE NOUVELLE ACTIVITE

Objectif

Accueillir de nouveaux licenciés en diversifiant les activités du club ou bien en accueillant de nouveaux publics. Cette activité doit participer au projet de développement du club et s'intégrer dans son modèle économique.

Actions éligibles [intitulé]

- Développer une activité à destination des pratiquants non-licenciés (stages, nouveaux créneaux, etc...)
- Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).
- Développer une activité dans un nouveau site de pratique

Exemples d'actions

- Création d'une nouvelle activité au sein du club (éveil aquatique, ENF, water-polo, natation artistique, ...)
- Création d'une activité à destination des pratiquants « libres » non-licenciés type stage de perfectionnement
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique (bassin mobile, milieu naturel, ...)
- Partenariat avec le milieu scolaire (Conventionnement « Une Ecole, un club », section sportive scolaire (hors sport-études)

Public cible [bénéficiaires]

- Population non-licenciée à la FFN de tout âge
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des publics issus des territoires prioritaires (QPV et des ZRR) ainsi qu'aux publics en situation de handicap

Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômés fédéraux, ...) [*moyens humains*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (nouvelle activité ou nouvel espace de pratique), l'indicateur attendu est **le nombre de nouvelles licences** (dans la pratique concernée).